

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 226

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 12 BIS

À l'alinéa 3, après le mot :

« et »,

insérer le mot :

« elles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.